

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 mars 2019	N° 2019-107

Convocation du 15 mars 2019

Aujourd'hui vendredi 22 mars 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Cécile BARRIERE
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia JARTY-ROY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Kévin SUBRENAT à M. Alain TURBY à partir de 12h10
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à M. Dominique HICKEL à partir de 10h35
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Marc LAFOSSE à partir de 10h25 et jusqu'à 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART à partir de 12h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h25
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h25
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE jusqu'à 10h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h40

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 mars 2019	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2019-107

Bordeaux Métropole - Fourniture de tickartes à titre gracieux pour les participants au salon Vinexpo - Décision - Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec près de 6 millions de nuitées taxées attendues sur la Métropole bordelaise en 2018 et une recette de la taxe de séjour s'élevant à plus de 6 M€ (soit + 5 % par rapport à 2017), le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale.

Depuis le 1er janvier 2015, Bordeaux Métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

L'axe 2 de la feuille de route économique de Bordeaux Métropole a pour objectif le développement de l'attractivité économique du territoire. Il place ainsi le développement touristique au cœur de ses priorités, dans une logique de tourisme apaisé et durable, et le considère comme un levier essentiel du dynamisme économique de l'agglomération.

Un des axes majeurs d'intervention de la Métropole en matière de tourisme concerne la filière du tourisme d'affaires. Au 1^{er} janvier 2017, les équipements de tourisme d'affaires (Parc des expositions, Palais des congrès) ont été transférés à Bordeaux Métropole, avec pour objectif de faire de Bordeaux un centre national majeur du tourisme d'affaires à travers, notamment, la rénovation du Parc des expositions par la construction d'un hall pouvant accueillir 6 000 personnes. Cette remise à niveau du Parc des expositions a pour objectif de conserver l'attractivité du site et de développer son potentiel d'accueil de grandes manifestations et notamment les grands congrès de plus de 1 500 personnes. Pour ce faire, le Conseil de Bordeaux Métropole a voté un projet de rénovation visant à réaliser, dans une première phase (2016/2018), des travaux de sécurisation du hall 1 et de démolition/reconstruction du hall 2, puis dans une seconde phase (2018/2020), des travaux de réhabilitation du hall 1.

Parmi les événements de tourisme d'affaires, la Métropole accueille un salon d'envergure dans le secteur du vin et des spiritueux : Vinexpo.

Vinexpo, un événement majeur au cœur d'une filière touristique phare pour la destination Bordeaux Métropole

Le tourisme d'affaires

>> 4^e ville française pour le tourisme d'affaires, ce secteur est en pleine expansion à Bordeaux : en 2015, 1,7 millions de touristes d'affaires (sur un total de 5,8 millions de touristes), soit le double des performances affichées en 2000.

>> En 2017 :

- 5,7 millions de nuitées déclarées, dont 54% pour la clientèle affaires,
- un touriste « affaires » dépense en moyenne 124 € par jour (contre 62 € pour un touriste d'agrément),
- plus de 100 événements « affaires » accueillis dont 56 internationaux représentant 207 000 journées congrès.

Un secteur concurrentiel :

il est à noter que la croissance d'une place organisatrice de salon repose sur sa capacité à conserver ses salons sédentaires, à faire se délocaliser des événements qui se tiennent dans d'autres villes et à accueillir temporairement des salons itinérants. Il en résulte que la concurrence entre les places est importante et que ces dernières sont amenées à conduire des politiques à la fois défensives et offensives.

Dans son rapport 2017, la Chambre régionale des comptes (CRC) recommande un renforcement du soutien des pouvoirs publics à Vinexpo (Etat, Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, Gironde tourisme...) afin de favoriser l'ancrage territorial et la force d'entraînement économique du salon, et ce d'autant plus dans un contexte concurrentiel accru et face à l'érosion des bénéfices dégagés par le salon bordelais de Vinexpo.

Vinexpo

Vinexpo est une Société par action simplifiée (SAS), qui existe depuis 1981, avec comme actionnaire majoritaire la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde (CCIBG) et des partenaires du monde du vin.

Vinexpo se tient à Bordeaux, Hong Kong, New York, Paris et Shanghai, par alternance, et à Bordeaux tous les 2 ans.

Vinexpo fait partie du top 10 des 35 « marques salons nationales », distinguées depuis 2016 par l'Etat comme « Rencontres d'affaires et événementiel » prioritaires de grande ampleur dans le cadre d'un contrat de filière.

Les critères pris en compte sont les suivants :

- comptabiliser au moins 10 000 entrées de visiteurs,
- atteindre un seuil de 10 % d'exposants français,
- compter un minimum de 5 000 entrées de visiteurs étrangers.

Il s'agit du seul évènement ayant ce statut dans la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce contrat engage l'ensemble des acteurs autour de 21 mesures visant à augmenter les retombées économiques directes et indirectes pour les entreprises et les territoires accueillant ces manifestations.

Son axe 2 « renforcer les synergies entre les acteurs de la filière » prévoit en particulier :

- de consolider et systématiser un pack accueil élargi pour les salons prioritaires et grands congrès avec notamment des guichets spécifiques d'accueil et d'orientation aux aéroports et gares, le renforcement du numérique et des facilités d'acheminement des exposants et visiteurs ...,
- de développer des city pass regroupant accès aux salons / congrès, transports en commun et offre culturelle dans l'optique des Jeux olympiques 2024.

Sur le plan local, outre l'arrivée attendue du nouveau hall 2 du Parc des expositions, des mesures d'accompagnement, dont une prise en charge des renforts en tramway et bus, ainsi que la fourniture gratuite de titres de transport pour les participants ainsi que diverses actions de pavoisement, sont ainsi proposées.

Vinexpo : un rendez-vous essentiel pour l'attractivité

Le salon représente un pic d'activité pour les hôteliers de Bordeaux Métropole :

>> augmentation du taux d'occupation pendant cette période (83% lors de Vinexpo 2015),

>> augmentation du prix moyen par chambre (passant de 76 € à 92 €), et de manière plus globale une croissance de + 20% pendant le salon.

Performances de la 19^e édition en 2017 à Bordeaux :

visiteurs et exposants :

- nombre de visiteurs : 45 000 en provenance de 150 pays, dont 37% d'étrangers. La Chine est le premier pays visiteur étranger suivi par les Etats-Unis,
- nombre d'exposants : 2 300, dont 47% d'étrangers, venus de 40 pays au total, avec une forte hausse de la Chine. A noter l'ouverture d'un nouvel espace thématique WOW ! (World of organic wines) consacré aux vins bio et à la biodynamie réunissant plus de 150 nouveaux exposants,
- nombre de journalistes : 1 000 venant de 50 pays,
- nombre de meilleurs sommeliers du monde : 10 sur un total de 15,
- nombre de chefs étoilés : 12.

Evénements :

- 56 qui se sont tenus sur le Parc des expositions (dégustations et conférences),
- 3 dégustations dans la Métropole organisées en partenariat avec Terre de Vins « Les Vinexperiences »,
- des événements dédiés au pays à l'honneur, l'Espagne : une soirée à la Cité du vin, une dégustation « Taste of Spain » mettant en valeur les associations mets & vins espagnols au Palais de la Bourse,
- une soirée de networking « The Blend » pour les porteurs de badges du salon au Palais de la Bourse,
- des événements de prestige dans les grands châteaux : soirée en l'honneur de la Presse internationale organisée par les Grands crus classés de 1855 / soirée de la Jurade de Saint-Emilion / soirée des Crus Classés des Graves / soirée de la Commanderie du Bon Temps « La Fête de la Fleur »,
- Le Off dans les grands hôtels, les restaurants thématiques et les propriétés viticoles.

Economie :

- retombées économiques : 100 millions d'euros, dont 50 millions de retombées directes,
- nombre d'emplois directs créés : 200

Le nombre total de visiteurs accueillis au salon Vinexpo dépasse les 50 000 personnes dont plus d'un tiers d'étrangers, ce qui en fait un événement professionnel de grande envergure qui présente peu d'équivalent dans les autres villes de province.

En termes d'impact médiatique, aucun autre salon bordelais ne dispose d'une notoriété et d'une couverture médiatique aussi importantes que Vinexpo, a fortiori de la part des médias internationaux.

Vinexpo contribue non seulement au rayonnement international de la Métropole, mais il constitue un rendez-vous professionnel international incontournable de la filière vin, locomotive pour l'économie de nos territoires.

Le vin est aujourd'hui un marqueur fort de la métropole bordelaise et au-delà, de l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine tant par son poids économique en termes d'emplois (près de 80 000 directs et indirects), de chiffre d'affaires (près de 8 Mds €) et de balance commerciale, que par ses retombées indirectes (tourisme, attractivité et rayonnement du territoire). La Gironde est la 1^{ère} région mondiale de vin AOC (Appellation d'origine contrôlée), près 66 000 emplois (directs et indirects), plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, plus de 120 000 hectares de vignes ou encore plus de 5 000 châteaux, 14 000 producteurs, 7 200 récoltants, 38 caves coopératives et 300 maisons de négoce.

Vinexpo face à la concurrence

La multiplication de salons européens et nationaux dans le secteur du vin est une réalité : Vinitaly (Vérone), London wine fair (Londres), Alimentaria (Barcelone) et Vinisud (Montpellier).

Toutefois, Vinexpo Bordeaux, qui a été le salon leader du secteur pendant de nombreuses années, est confronté à une forte concurrence du Salon Prowein à Dusseldorf (58 500 visiteurs pour 6 600 exposants en 2017) devenu une référence pour tous les professionnels qui soulignent et apprécient le niveau de service proposé aux exposants et visiteurs.

Un nouveau dynamisme est donc recherché autour de Vinexpo Bordeaux qui a perdu 15 % de fréquentation

en 2017 et qui devrait représenter en 2019 :

- 40 000 visiteurs,
- 2 000 exposants,
- 850 journalistes.

Le salon se tiendra du 13 au 16 mai 2019, au Parc des expositions de Bordeaux, avec une journée pré-salon au Palais de la Bourse, soit 5 jours de manifestation.

En avançant d'un mois la date de l'événement, Vinexpo adapte son rendez-vous historique aux calendriers des acheteurs, tout en préservant l'attachement des professionnels à une date printanière. Conservant son format dynamique, les quatre jours du salon seront rythmés par des rencontres, des découvertes et des échanges entre les acteurs de la filière venus du monde entier.

Les objectifs poursuivis pour cette nouvelle édition à fort enjeu visent à :

- amplifier la venue des acheteurs,
- accroître la vocation marchande de l'événement,
- apporter des éclairages sur les enjeux clés,
- développer l'art de recevoir à la française,
- faciliter le déplacement des exposants et visiteurs.

Par ce projet de délibération, il s'agit donc de mettre en place une offre gratuite de tickartes pour les participants à Vinexpo, facilitant ainsi leur déplacement, à l'instar de ce qui est pratiqué sur le salon concurrent de Prowein.

Il est donc proposé que Bordeaux Métropole fournisse des tickartes magnétiques à Vinexpo à titre gracieux pour un montant maximum de 50 000 € - au regard de son statut de marque salon nationale - lequel devra se charger de les distribuer aux visiteurs et exposants qui en feront la demande.

Cette enveloppe permettrait de satisfaire la demande de tout ou partie des 2 000 exposants en pass de 5 jours et la délivrance de plus de 45 000 pass journée pour les visiteurs.

A noter que Vinexpo délivrera les titres de transport aux participants au fur et à mesure des réservations, qui, si elles étaient moindres, correspondraient alors à une offre de tickartes adaptée, et donc une dépense ajustée et inférieure à 50 000 € de la part de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'événement Vinexpo, contribue, par son action, au développement du tourisme d'affaires et de l'œnotourisme qui constituent un levier majeur d'attractivité de la Métropole bordelaise, fortement pourvoyeur d'emploi et de retombées économiques, et jouent ainsi un rôle essentiel dans le dynamisme économique du territoire,

DECIDE

Article 1 : d'accorder à titre gracieux des tickartes à la société Vinexpo pour les participants au salon,

Article 2 : d'attribuer une enveloppe budgétaire de 50 000 € pour cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6245, fonction 633.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 mars 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MARS 2019 PUBLIÉ LE : 25 MARS 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Nicolas FLORIAN
--	---